TOUSSIEU

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TOUSSIEU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à 19h30 le Conseil Municipal de TOUSSIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude HUMBERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **20/05/2026**

Présents : **C. HUMBERT-L. DUBOISSET- S. LEROY - J. MARTINS - C. BREANT – M. BERNET - F. HUMBERT – J-P MAROT - K. CROUZET - C. MALFREYT - S. POUPET - L. LOPEZ - M. DRUNET - - S. ARNAUD – X.P. ROLLAND – M. GORD – L. ROSELLI-S. BENANE - S. TARDY – Z. RIBOUD YÜREKLI - F. MERCIER**

Absent(e)s excusé(s) : O. ROUX - P. ACHACHE

Pouvoir(s) : **O. ROUX à LEROY S.**
P. ACHACHE à MAROT J-P

Secrétaire(s) de séance : **Mathilde GORD**

Rapporteur : **C. HUMBERT**

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 21 - Votants : 23

Démarrage : 19h31
Le quorum est atteint
M. Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal
Lecture des pouvoirs.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026 est approuvé à **L'UNANIMITE.**

Mme Mathilde GORD, est nommée Secrétaire de Séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour

Tarifs activités périscolaires et extrascolaires à compter du 1er septembre 2026
Délibération - *N°2026-04-01*

Rapporteur : Sylvie LEROY
Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs applicables pour les services périscolaires et extrascolaires à compter **du 1er septembre 2026** comme suit :

TOUSSIEU

Tarifs des garderies périscolaires

Tranche QF	Résidents	Extérieurs
< 800	2.70 € / matin 3.90 € / soir	3.10 € / matin 4.50 € / soir
801—1000	2.90€ /matin 4.10 € /soir	4.20 € /matin 4.70 € / soir
> 1000	3.00 € /matin 4.30 € /soir	4.70 € / matin 5.20 € / soir

Tarifs des mercredis – Accueil Collectif de Mineurs « PLANETE SOURIRES »

Tranche QF	Résidents	PAI Résidents	Extérieurs	PAI Extérieurs
< 800	8.30 € / matin 10.40 € / jour	6.60 € / matin 8.70 € / jour	17.00 € / matin 20.10€ / jour	13.20 € / matin 16.30€ / jour
801—1000	12.80 € / matin 14.90 € / jour	10.10 € / matin 12.20 € / jour	18.00 € / matin 21.20 € / jour	14.20 € / matin 17.40 € / jour
> 1000	15.90 € / matin 18.00 € / jour	12.00 € / matin 14.50 € / jour	19.10 € / matin 22.20 € / jour	15.30 € / matin 18.40 € / jour

Tarifs des vacances scolaires – Accueil Collectif de Mineurs « PLANETE SOURIRES »

Tranche QF	Résidents	PAI Résidents	Extérieurs	PAI Extérieurs
< 800	10.40 € / jour	8.70 € / jour	20.10 € / jour	16.30 € / jour
801—1000	14.90 € / jour	12.20 € / jour	21.20 € / jour	17.40 € / jour
> 1000	18.00 € / jour	14.50 € / jour	22.20 € / jour	18.40 € / jour

Tarif de la cotisation annuelle familiale : 10€

TOUSSIEU

Tarifs des études surveillées

ÉTUDES 17H30 - durée 1h00
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 16h30 à 17h30 :
2.50€ / enfant résident
3.50€ / enfant extérieur

ÉTUDES 18H00 - durée 1h30
Lundi, mardi et jeudi
De 16h30 à 18h00 :
3.00 € / enfant résident
4.00 € / enfant extérieur

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

Tarifs repas restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2026
Délibération - *N°2026-04-02*

Rapporteur Sylvie LEROY
Le Conseil Municipal est invité à fixer le tarif applicable pour le repas du restaurant scolaire à compter **du 1er septembre 2026** comme suit :

Tarifs du restaurant scolaire

Tarifs résidents : 3.90 € (Quotient Familial < ou = 800)
4.90 € (Quotient Familial > 800)

Tarifs extérieurs : 6.00 €

Tarif PAI (enfants apportant leur repas) : 1.60 €

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

Mise à jour du règlement financier et contrat de prélèvement automatique relatif au paiement des factures du restaurant scolaire et des activités périscolaires et extrascolaires
Délibération - N° 26-04-03

Rapporteur : Sylvie LEROY
Cf pièce jointe Projet de règlement financier
Monsieur le Maire rappelle la mise en place par délibération 2014-08-07 du 20/06/2014 du prélèvement automatique pour les factures des repas du restaurant scolaire et pour les services péri et extrascolaires.

Lorsque les parents font le choix du prélèvement automatique pour le règlement de ces services, ils doivent signer un règlement financier valant contrat de prélèvement automatique.

TOUSSIEU

Monsieur le Maire souhaitant clôturer les régies Restauration Scolaire et Activités Périscolaires afin d'alléger la gestion des factures mentionnées ci-dessus par les services de la mairie, il convient de mettre à jour le règlement financier valant contrat de prélèvement automatique à compter du 01/09/2026.

Le document mis à jour prendra en compte le changement d'ordonnateur et de comptable des régies vers la Mairie de Toussieu et le Service de Gestion Comptable de Givors. Il prendra également en compte la modification des moyens de paiements, du paiement en espèces, chèque ou prélèvement vers les moyens de paiement proposés par le Service de Gestion Comptable de Givors.

Par ailleurs, les montants des frais cités par la délibération 2014-08-07 et liés au prélèvement automatique sont obsolètes. Le prélèvement automatique est désormais gratuit. Il n'y a donc plus de charge supportée par la commune.

Il revient à la famille demandant la mise en place du prélèvement automatique d'informer la banque de son autorisation de prélèvement, et d'alimenter suffisamment le compte bancaire désigné pour que le prélèvement soit autorisé.
En cas de rejet de prélèvement, le coût de l'opération de rejet sera donc à la charge de la famille quel qu'en soit son montant.
La délibération 2014-08-07 en date 20/06/2014 est abrogée.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

Règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires
Délibération - N° 26-04-04

Rapporteur : Sylvie LEROY
Cf pièce jointe Projet de règlement intérieur
Le Conseil Municipal est invité, après en avoir délibéré, à approuver le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires applicable à compter du 1er septembre 2026.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

Règlement intérieur du restaurant scolaire
Délibération - N° 26-04-05

Rapporteur : Sylvie LEROY
Cf pièce jointe Projet de règlement intérieur
Le Conseil Municipal est invité, après en avoir délibéré, à approuver le règlement intérieur du restaurant scolaires applicable à partir du 1er septembre 2026.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

TOUSSIEU

Subvention exceptionnelle Association des Amis des Allobroges – kermesse thématique
Délibération - N° 26-04-06

Rapporteur : Caroline BREANT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'Association des Amis des Allobroges pour l'organisation de leur kermesse thématique annuelle ;

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact LA POSTE AGENCE COMMUNALE (LAPC)
Délibération - N° 26-04-07

Rapporteur : Claude HUMBERT
Cf pièce jointe proposition de convention
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer avec LA POSTE la convention qui définit les conditions dans lesquelles les services de La Poste sont proposés dans le cadre de La Poste Agence Communale (LAPC).

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

Compte Financier Unique (CFU) 2025 ASSAINISSEMENT
Délibération - N° 26-04-08

Rapporteur : Fabienne HUMBERT
Cf tableau joint en annexe
Monsieur le Maire, en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant quitté la présidence du Conseil Municipal en préalable à la présente délibération, Madame HUMBERT Fabienne est désignée par l'assemblée pour assumer ladite présidence et invite le Conseil Municipal à approuver le compte financier unique relatif à l'exercice 2025.

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité du 1er janvier au 31 décembre 2025, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Sont également présenté le budget primitif de l'exercice considéré ainsi que toutes les pièces administratives et décisions modificatives qui s'y rattachent, puis est donné connaissance à l'assemblée de la balance générale qui se présente ainsi qu'il suit :

TOUSSIEU

		Investissement	Exploitation
Recettes	Prévision budgétaire totale	86 892,95 €	31 399,00 €
	Recettes réalisées	19 297,75 €	17 907,15 €
	Restes à réaliser	0,00 €	
Dépenses	Prévision budgétaire totale	218 128,00 €	127 440,95 €
	Dépenses réalisées	0 €	44 868,35 €
	Restes à réaliser	6 224,66 €	
Solde des réalisations de l'exercice 2025		19 297,75 €	- 26 961,20 €
Résultats antérieurs reportés 2024		131 235,05 €	96 041,95 €
Résultats de clôture 2025		150 532,80 €	69 080,75 €
Différence entre les restes à réaliser 2025		- 6 224,66 €	
Résultat cumulé 2025		144 308,14€	69 080,75 €

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité,

Affectation du résultat 2025 ASSAINISSEMENT
Délibération - N° 26-04-09

Rapporteur : Fabienne HUMBERT
Monsieur le Maire reprend part à la séance
Monsieur le Maire expose qu'il convient d'affecter le résultat 2025 du Budget ASSAINISSEMENT.
Il expose que l'excédent d'exploitation de l'exercice 2025 figurant au compte financier unique 2025 est de **69 080,75 €.**

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

Budget supplémentaire ASSAINISSEMENT 2026
Délibération - N° 26-04-10

Rapporteur : Fabienne HUMBERT
Monsieur le Maire énumère au Conseil Municipal les montants des sections d'investissement et de d'exploitation chapitre par chapitre prévus au budget supplémentaire ASSAINISSEMENT 2026.
Le montant d'augmentation des crédits de la section d'investissement s'équilibre à 150 532,80 euros et celui de la section d'exploitation s'équilibre à 69 080,75 euros.

TOUSSIEU

DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Augmentation de crédits
21	Immobilisations corporelles	857,94 €
23	Immobilisations en cours	149 674,86 €
	TOTAUX	**150 532,80 €**

RECETTES SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Augmentation de crédits
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	150 532,80 €
	TOTAUX	**150 532,80 €**

DEPENSES SECTION D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Augmentation de crédits
011	Charges à caractère général	69 080,75 €
	TOTAUX	**69 080,75 €**

RECETTES SECTION D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Augmentation de crédits
R002	Excédent reporté	69 080,75 €
	TOTAUX	**69 080,75 €**

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

TOUSSIEU

Compte Financier Unique (CFU) 2025 EAU
Délibération - N° 26-04-11

Rapporteur : Fabienne HUMBERT
Cf tableau joint en annexe
Monsieur le Maire, en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant quitté la présidence du Conseil Municipal en préalable à la présente délibération, Madame Fabienne HUMBERT est désignée par l'assemblée pour assumer ladite présidence et invite le Conseil Municipal à approuver le compte financier unique relatif à l'exercice 2025.

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité du 1er janvier au 31 décembre 2025, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

		Investissement	Exploitation
Recettes	Prévision budgétaire totale	79 572,61 €	31 683,00 €
	Recettes réalisées	17 135,67 €	31 164,51 €
	Restes à réaliser	0,00 €	
Dépenses	Prévision budgétaire totale	136 664,30 €	88 409,61 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	24 324,93 €
	Restes à réaliser	3 797,26 €	0,00 €
Solde des réalisations de l'exercice 2025		17 135,67 €	6 839,58 €
Résultats antérieurs reportés 2024		57 091,69 €	56 726,61 €
Résultats de clôture 2025		74 227,36 €	63 566,19 €
Différence entre les restes à réaliser 2025		- 3 797,26 €	
Résultat cumulé 2025		70 430,10 €	63 566,19 €

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

Affectation du résultat 2025 EAU
Délibération - N° 26-04-12

Rapporteur : Fabienne HUMBERT
Monsieur le Maire reprend part à la séance
Monsieur le Maire expose qu'il convient d'affecter le résultat 2025 du Budget EAU.
Il expose que l'excédent d'exploitation de l'exercice 2025 figurant au compte financier unique 2025 est de **63 566,19 €.**

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

TOUSSIEU

Budget supplémentaire EAU 2026
Délibération - N° 26-04-13

Rapporteur : Fabienne HUMBERT

Monsieur le Maire énumère au Conseil Municipal les montants des sections d'investissement et d'exploitation chapitre par chapitre prévus au budget supplémentaire EAU 2026.

Le montant d'augmentation des crédits de la section d'investissement s'équilibre à **74 227,36 euros** et celui de la section d'exploitation s'équilibre à **63 566,19 euros**.

DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Augmentation de crédits
21	Immobilisations corporelles	857,94 €
23	Immobilisations en cours	73 369,42 €
	TOTAUX	**74 227,36 €**

RECETTES SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Augmentation de crédits
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	74 227,36 €
	TOTAUX	**74 227,36 €**

DEPENSES SECTION D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Augmentation de crédits
011	Charges à caractère général	62 576,19 €
65	Autres charges de gestion courante	990,00 €
	TOTAUX	**63 566,19 €**

RECETTES SECTION D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Augmentation de crédits
R002	Excédent reporté	63 566,19 €
	TOTAUX	**63 566,19 €**

TOUSSIEU

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

Compte Financier Unique (CFU) 2025 COMMUNE
Délibération - N° 26-04-14

Rapporteur : Fabienne HUMBERT
Cf tableau joint en annexe
Monsieur le Maire, en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant quitté la présidence du Conseil Municipal en préalable à la présente délibération, Madame Fabienne HUMBERT est désignée par l'assemblée pour assumer ladite présidence et invite le Conseil Municipal à approuver le compte financier unique relatif à l'exercice 2025.

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité du 1er janvier au 31 décembre 2025, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Sont également présenté le budget supplémentaire de l'exercice considéré ainsi que toutes les pièces administratives et décisions modificatives qui s'y rattachent, puis est donné connaissance à l'assemblée de la balance générale qui se présente ainsi qu'il suit :

		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 043 082,29 €	3 636 401,13 €
	Recettes réalisées	1 564 407,38 €	3 459 761,75 €
	Restes à réaliser	235 451,02 €	
Dépenses	Prévision budgétaire totale	2 041 906,34 €	4 337 416,49 €
	Dépenses réalisées	1 193 072,60 €	2 935 958,47 €
	Restes à réaliser	393 559,03 €	0,00 €
Solde des réalisations de l'exercice 2025		371 334,78 €	523 803,28 €
Résultats antérieurs reportés 2024		- 921 175,95 €	701 015,36 €
Résultats de clôture 2025		- 549 841,17 €	1 224 818,64 €
Différence entre les restes à réaliser 2025		- 158 108,01 €	
Résultat cumulé 2025		- 707 949,18 €	1 224 818,64 €
		-	

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

TOUSSIEU

Affectation du résultat 2025 COMMUNE
Délibération - N° 26-04-15

Rapporteur : Fabienne HUMBERT
Monsieur le Maire reprend par à la séance.
Monsieur le Maire expose qu'il convient d'affecter le résultat 2025 du Budget COMMUNE.
Il expose que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 figurant au compte financier unique 2025 est de **1 224 818,64 €.**

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

Budget supplémentaire COMMUNE 2026
Délibération - N° 26-04-16

Rapporteur : Fabienne HUMBERT
Cf tableau récapitulatif
Monsieur le Maire énumère au Conseil Municipal les montants des sections d'investissement et de fonctionnement chapitre par chapitre prévus au budget supplémentaire COMMUNE 2026.
Le montant d'augmentation des crédits de la section d'investissement s'équilibre à **1 847 647,00 €** et celui de la section de fonctionnement s'équilibre à **810 316,26 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	DEPENSES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
16	Emprunts et dettes assimilées	85 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	2 785,00 €	
21	Immobilisations corporelles	605 922,42 €	
23	Immobilisations en cours	443 343,60 €	
ROO1	*Déficit d'investissement reporté*	*707 949,18 €*	
O40	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*2 646,80 €*	
	TOTAUX	**1 847 647,00 €**	**0,00 €**
		1 847 647,00 €	

TOUSSIEU

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	DEPENSES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
13	Subventions d'investissement	315 451,02 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	707 949,18 €	
O21	*Virement de la section de fonctionnement*	*820 300,00 €*	
O40	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*3 946,80 €*	
	TOTAUX	**1 847 647,00 €**	**0,00 €**
		1 847 647,00 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	DEPENSES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
011	Charges à caractère général	73 500,00 €	10 000,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	106 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	17 619,46 €	2 400,00 €
66	Charges financières	13 350,00 €	
O23	*Virement à la section d'investissement*	*820 300,00 €*	
O42	*Opérations d'ordre de section à section*	*3 946,80 €*	
	TOTAUX	**928 716,26 €**	**118 400,00 €**
		810 316,26 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
013	Atténuations de charges	12 000,00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 150,00 €	650,00 €
73	Impôts et taxes	28 000,00 €	
731	Fiscalité locale	236 300,00 €	

75	Autres produits divers de gestion courante	10 000,00 €	
O42	*Opérations d'ordre de section à section*	*2 646,80 €*	
R002	*Résultat de fonctionnement reporté*	*516 869,46 €*	
	TOTAUX	**810 966,26 €**	**650,00 €**
		810 316,26 €	

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

Renonciation loyers boulangerie « Fournil de Toussieu »
Délibération - N° 26-04-17

Rapporteur : Claude HUMBERT
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la situation de l'unique boulangerie du village, qui n'a pas été exploitée entre février et décembre 2025 suite à la liquidation judiciaire de la société LE SECONDAIRE.
Considérant, les difficultés rencontrées par les commerces de la place de la Mairie depuis la fermeture de la boulangerie en février 2025,
Considérant, la forte demande des administrés de la commune de voir la boulangerie, commerce de proximité essentiel, être à nouveau exploitée,
Considérant, l'inactivité du fonds de commerce pendant plusieurs mois et le besoin de travaux de rafraîchissement pour d'éventuels repreneurs,
Considérant, les difficultés rencontrées pour trouver un repreneur ayant résulté en la vente aux enchères du fonds de commerce,
Considérant, la demande du repreneur FOURNIL DE TOUSSIEU, entré le 4 décembre 2025, d'être exonéré de loyers pendant six mois, afin de faciliter sa bonne installation,
Considérant, qu'il relève de l'intérêt général de la commune d'assurer au repreneur une bonne installation afin d'assurer la continuité d'exploitation de ce commerce de proximité qui alimente l'économie locale et améliore la qualité d'environnement de vie des administrés,

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité,

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de procéder au tirage au sort des jurés d'assises.
Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-04-01-00002 du 1er avril 2026 portant établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés pour l'année 2027,
Considérant qu'il y a lieu de désigner les jurés qui doivent composer pour l'année 2027 la liste préparatoire de la liste annuelle du jury d'assises du département du Rhône,

TOUSSIEU

Considérant que, le nombre de jurés pour la liste annuelle étant réparti proportionnellement au tableau officiel de la population, il doit y avoir un juré pour 1 300 habitants pour le ressort de la Cour d'Assises du département.
Considérant que, pour la Commune de Toussieu, le nombre de jurés **a été fixé à 2,** qu'il y a lieu de désigner un nombre triple, **soit 6 noms**, parmi les électeurs.
Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises lors de la réunion publique du Conseil Municipal du 28 mai 2026.
Entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à la désignation des jurés après tirage au sort :

Ordre du tirage	N° d'électeur	NOM Prénom
1	206	BROCHIER Bertrand Bruno
2	1106	CAVAGNA Fabien Frédéric
3	444	DUVILLARD Yves François Marie
4	1134	RAMIREZ MARTINEZ Metzli
5	820	ROGLIARDO Fabien Claude
6	585	GROLEAS Frédérique Mireille

Pas de questions écrites déposées
Pas de questions orales

La séance est levée à 20H19

Clôture de séance : 20H19

Merci à tous et toutes.

Le secrétaire
Mathilde GORD

Le Maire
Claude HUMBERT